

Rapport 4-7 Avis sur Renforcement du soutien de la Région au déploiement des infrastructures numériques	CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional
Commission Mobilités-Énergie Rapporteur : Michel Bergeret	Séance plénière Mardi 14 novembre 2017

La Région a décidé de renforcer son soutien au déploiement des infrastructures numériques pour le Très Haut Débit en mobilisant une enveloppe complémentaire de 50 millions d'euros d'ici 2020.

Dans le contexte de la fusion, la volonté d'augmentation de la contribution de la Région Bourgogne-Franche-Comté s'accompagne d'une harmonisation du financement global apporté aux départements (les règles antérieures des deux Régions étant différentes). Ce financement s'opère sur ses fonds propres et en tant qu'autorité de gestion du FEDER, avec pour objectif d'obtenir un traitement équitable de chaque territoire, calé sur les projets ayant une échéance commune fin 2020.

Le Doubs et la Côte-d'Or sont particulièrement visés par l'harmonisation envisagée, dont les détails sont clairement exposés dans le présent rapport, en écho aux décisions prises tant au niveau régional qu'à celui des départements concernés et/ou de leurs instances opérationnelles de 2011 à 2017.

Après harmonisation des calendriers des opérations, et avant application du financement complémentaire, l'aide de la Région pour les différents projets serait par conséquent la suivante :

Département	Montant de l'aide Région (fonds propres + FEDER)
Côte-d'Or	18 750 000 €
Doubs	17 075 704 €
Jura	11 928 700 €
Nièvre	15 250 000 €
Haute-Saône	15 921 450 €
Saône-et-Loire	24 800 000 €
Yonne	11 728 381 €
Territoire-de-Belfort	Non concerné (entièrement couvert par l'initiative privée)
TOTAL	115 454 235 €

Financements complémentaires :

*Une **première enveloppe** d'environ 32 millions d'euros répartie en fonction du nombre de prises FTTH (fibre optique jusqu'à l'abonné) indiqué initialement par chaque maître d'ouvrage.*

Département	Montant du financement complémentaire (1 ^{re} enveloppe de 32 M€)
Côte-d'Or	2 500 000 €
Doubs	3 500 000 €
Jura	7 000 000 €
Nièvre	3 500 000 €
Haute-Saône	4 500 000 €
Saône-et-Loire	11 000 000 €
Yonne	67 000 €
TOTAL	32 067 000 €

*Le **reliquat de l'enveloppe** de 50 000 000 € sera affecté ultérieurement, en prenant en compte les évolutions dans l'estimation du nombre de prises FTTH qui sont intervenues dans certains départements.*

En synthèse, les financements visés par le présent rapport se présentent comme suit :

Département	Montant du financement complémentaire	Montant de l'harmonisation	Montant total de la subvention
Côte-d'Or	2 500 000 €	350 000,00 €	2 850 000,00 €
Doubs	3 500 000 €	8 825 640,10 €	12 325 640,10 €
Jura	7 000 000 €		7 000 000,00 €
Nièvre	3 500 000 €		3 500 000,00 €
Haute-Saône	4 500 000 €		4 500 000,00 €
Saône-et-Loire	11 000 000 €		11 000 000,00 €
Yonne	67 000 €		67 000,00 €
TOTAL	32 067 000 €	9 175 640,10 €	41 242 640,10 €

Il importe de souligner que l'ampleur et la complexité des opérations nécessitent des dérogations adaptées à chacune, dont les 7 annexes du présent rapport font état au cas par cas.

Le CESER Bourgogne-Franche-Comté exprime une satisfaction mitigée pour l'impact de cette décision et formule quelques vœux pour la prochaine mandature du nouveau CESER de Bourgogne-Franche-Comté.

Une mise en perspective s'impose pour mesurer le rôle de la Région parmi les financeurs et les enjeux du Très Haut Débit (THD).

La problématique du THD chez tous les abonnés se résout à deux niveaux :

- Les zones AMII (Appel à manifestation d'Intention d'investissement) généralement les plus « rentables » que les opérateurs privés se partagent : essentiellement les zones urbaines à forte densité, métropoles, grandes villes, communauté d'agglomération, etc. Ces zones totalisent approximativement 700 000 prises THD.
- Les autres territoires, hors zone AMII, qui ne doivent la prise en compte des attentes de leurs habitants que par l'intervention de l'État et des collectivités (Région, Département, Communes). L'ensemble de ces territoires dont la Région se préoccupe dans ce rapport, représente environ 1 million de prises THD à mettre en place.

On peut souligner la bonne décision de caler à 2020 l'harmonisation des financements antérieurs, pour qu'ensuite, les nouvelles tranches puissent se mettre en place dans des règles claires, connues, partagées où l'équité entre les territoires sera garantie.

Sur les motifs de satisfaction, le CESER Bourgogne Franche-Comté relève :

- Que le présent rapport est la suite logique du rapport 4-8 de mars dernier qui annonçait le renforcement du déploiement du THD avec un coefficient global de x6 dans son effet levier financier. Ce rapport n'est donc que la traduction technique de la décision antérieure.
- Que le **niveau des crédits** affectés (165 M€) en direction des infrastructures est **très significatif** représentant **27,5%** du coût total des Départements (600 M€), d'autant que très souvent nous avons souligné la part belle faite au choix prioritaire du développement des usages.
- Que cet effort contribue à notre demande récurrente de tout faire pour accélérer l'accès au THD dans les territoires et que l'échéance de 2020 pour un niveau de 64 % de prises FTTH installées est un score **raisonnable pour ce premier palier de cette première tranche**.
- Raisonnable seulement, car il faut relativiser : il ne porte en effet que sur 40 % des prises nécessaires dans les zones hors AMII (Appel à Manifestation d'Intention d'investissement) ; en fait, le taux de réalisation n'est plus que de **25 % sur l'objectif total** (environ 256 000 prises sur 1 million).
- Raisonnable aussi, sous conditions :
 - Si ce premier palier est suivi rapidement d'un second, au plus tard à mi-parcours avant 2020, pour atteindre au moins 95 % des abonnés internet ciblés, qu'ils soient particuliers, entreprises, institutions, etc.
 - Si la répartition entre zones rurales et péri-urbaines est équilibrée, voire avantagée par rapport aux zones urbaines (AMII).

Le CESER relève encore,

- Que l'horizon de 2020 est suffisamment proche pour que d'ici là, les financements nécessaires soient programmés et engagés, (deuxième tranche) pour couvrir les 60 % restants, afin de raccourcir encore le délai de satisfaction du besoin numérique. Ce besoin numérique issu des usages, dans le même temps, n'aura pu que s'amplifier en vertu du caractère perversif qui le caractérise.

- Et qu'enfin, quand bien même cette responsabilité est partagée, le **leadership** de la Région en matière de développement numérique reste un **facteur stratégique essentiel** qu'il importe de soutenir et d'en **renforcer la légitimité** non contestée par les autres partenaires jusqu'ici.

Sur les vœux exprimés : le CESER Bourgogne Franche-Comté souligne :

- Que la reconnaissance du leadership implique un **effort de pédagogie** à l'intention de tous les habitants de Bourgogne-Franche-Comté, pour **mettre régulièrement en perspective les éléments de compréhension du déploiement du THD et des usages**, afin d'apprécier les efforts et/ou lacunes des acteurs quels qu'ils soient.

- Qu'enfin le **numérique** doit prendre dans la construction du SRADDET toute sa place, à la fois centrale dans les enjeux et transversale dans ses mises en œuvre, **avec une ambition d'être à la pointe et d'oser l'audace**. Dans cette perspective, nous recommandons tout particulièrement à chacun la lecture et la relecture de la contribution spécifique sur le numérique proposée par la commission Mobilité-Énergie, jointe en annexe au présent avis.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Annexe à l'avis sur le rapport 4-7 du 14/11/2017

Avoir une vision à l'horizon 2050, dans plus de 30 ans pour le numérique, relève de la mission impossible. L'éclosion du WWW (World Wide Web) date des 1990... il n'y a même pas 30 ans, et personne à l'époque ne pouvait seulement imaginer le développement que nous connaissons aujourd'hui.

Par contre, au-delà de la révolution numérique et de son impact dans tous les domaines, sous l'éclairage de la formidable explosion des innovations technologiques, nous sommes un peu plus armés pour essayer de nous projeter dans le futur immédiat et un peu plus lointain, tant pour les infrastructures que pour les usages.

Les politiques publiques de toute nature – sans exception – devront tenir compte du caractère disruptif qu'impose le numérique dans la prise en compte de leurs enjeux, leur conception, leur mise en œuvre et leur évaluation permanente.

De par sa nature pervasive (1), le numérique est par essence un élément pivot d'une stratégie de territoire à moyenne échéance dont le **leadership** doit être **porté par la Région avec audace**.

Si les enjeux des infrastructures sont en voie de traitement et devront être poursuivis pour qu'elles soient maintenues et améliorées :

- en ciblant prioritairement l'aménagement du territoire dans les zones rurales et péri-urbaines,
- en visant l'accélération des mises en œuvre pour réduire les fractures de plus en plus pénalisantes pour les citoyens dans leur vie professionnelle ou privée.

En revanche, les enjeux humains semblent quelque peu délaissés ; ils revêtent pourtant une importance tout aussi stratégique à l'heure de la numérisation et de l'automatisation des métiers.

- Le développement des usages constitue plus une obligation qui s'impose de façon exponentielle (volume et nature) et qu'il faut gérer, qu'une piste à encourager ; cette obligation de réponse implique une exigence de cohérence et de faisabilité.

- Le prisme d'appréciation de ces enjeux et des solutions doit éviter toute ségrégation : le citoyen (du collégien au retraité) est tout aussi important que l'acteur économique (personne physique ou morale) ou institutionnel, tant les imbrications interactives sont incontournables.

- La filière des acteurs du numérique doit être au cœur des accompagnements souhaitables car elle est la meilleure courroie de transmission des stratégies envisagées.

Il faut pour le moins former des professionnels du numérique, mais surtout les futurs entrepreneurs et salariés pour qu'ils acquièrent une culture et des pratiques en phase avec la montée en valeur ajoutée des pratiques professionnelles.

- La formation, compétence première de l'institution régionale, devra en permanence s'adapter, se renforcer et doper le dynamisme régional et ce faisant, elle constituera un socle incontournable de l'attractivité de nos territoires.

- Et pour garantir cette orientation, si au moins une proposition concrète devait être retenue à court-moyen terme, la création d'une école du numérique pour les décideurs avec une offre de formation complète devrait sans doute faire consensus.

L'ambition du SRADDET 2050 doit viser la mise en place d'un écosystème numérique territorial exemplaire qui pourrait se traduire par une volonté d'être des champions du numérique sur les secteurs d'activité où la Bourgogne-Franche-Comté est déjà forte.

Extrait de la Contribution de la commission Mobilité-Énergie au SRADDET / novembre 2017

(1) Pervasif : Qui se diffuse à travers toutes les parties du système d'information. / Environnement où les objets de communication communiquent entre eux de manière autonome. Synonymes : Envahissant, omniprésent.

Déclaration d'André Colin, au nom de la CGT

À l'occasion de la préparation de la plénière et la transmission des projets d'avis aux conseillers, c'est un épisode malheureux qui est survenu au bureau du CESER le 10 novembre 2017, auquel se sont associés une majorité des membres du bureau, cet épisode discrédite leurs auteurs.

C'est un mauvais signal qui est envoyé en terme de démocratie et de fonctionnement de l'institution qu'est le CESER. Chacune, chacun, doit tirer les enseignements et leurs conséquences pour la future mandature. La CGT votera cet avis.